DÉCISION DU CONSEIL

du 17 mai 1979

portant remplacement d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité du Fonds social européen

(79/494/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 2396/71 (1) concernant le Fonds social européen,

vu le statut du comité du Fonds social européen (2) modifié par la décision du Conseil du 9 avril 1968 (3), et notamment son article 7,

vu la décision du Conseil du 17 avril 1978 portant nomination, pour la période se terminant le 16 avril 1980, des membres titulaires et suppléants du comité du Fonds social européen,

considérant qu'un siège de membre titulaire et un siège de membre suppléant du comité précité dans la catégorie des représentants des employeurs sont devenus vacants à la suite de la démission de MM. Stenbjerre et Christensen, portée à la connaissance du Conseil les 11 avril et 7 mai 1979,

vu les candidatures présentées le 7 mai 1979,

DÉCIDE :

Article unique

M. Hans Skov Christensen est nommé membre titulaire et M^me^ Birte Johansen membre suppléant du comité du Fonds social européen en remplacement de MM. Stenbjerre et Christensen pour la durée restant à courir du mandat de ceux-ci, soit jusqu'au 16 avril 1980.

Fait à Bruxelles, le 17 mai 1979.

Par le Conseil

Le président

A. GIRAUD

(1) JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54.
(2) JO n° 56 du 31. 8. 1960, p. 1201/60.
(3) JO n° L 91 du 12. 4. 1968, p. 25.